



Vice caché - Diagnostic électricité non conforme

Par **BERTRAND Gaston**, le **04/01/2018** à **20:20**

Bonjour,

J'ai acheté il y a un mois un appartement pour lequel j'effectue des travaux pour aménager une cuisine équipée. Les artisans effectuant les travaux m'ont fait remarqué que le tableau électrique n'était pas aux normes et que de ce fait il fallait le changer. Sinon on ne pourrait pas m'installer d'électroménager.

J'ai alors fait venir plusieurs électriciens qui ont été choqué de l'état de l'électricité et m'ont demandé si le diagnostic d'électricité faisait mention de toutes les anomalies, soit les suivantes : tableau électrique et disjoncteur plus aux normes, aucune prises reliées à la terre, prises de la sdb placées trop près de la douche.

Après vérification, seules les prises de la sdb sont mentionnées en anomalies sur le diagnostic. Pour le reste il n'y a rien.

Selon les électriciens que j'ai consulté, pour eux c'est de l'escroquerie car c'est flagrant que rien n'est aux normes et que la diagnostic aurait du l'indiquer.

A présent on m'annonce 2500€ de rénovation. Dans le cas contraire je ne pourrais brancher aucun électroménager.

Ma question est donc la suivante : peut-on considérer ça comme un vice caché ? Sachant que le diagnostic ne fait pas mention des problèmes réels. De plus je n'ai eu aucun avertissement de la part du vendeur sur ces travaux à prévoir. Je n'ai donc par aucun moyen été mis au courant. Sachant que pour une personne non qualifiée comme moi il n'est pas possible de savoir que l'électricité est à refaire.

Je vous remercie d'avance de l'aide que vous pourrez m'accorder.

Cordialement.

Par **youris**, le **04/01/2018** à **20:33**

bonjour,

vous pouvez mettre en cause votre vendeur pour négocier une baisse du prix.

il appartiendra à votre vendeur de mettre en cause le diagnostiqueur.

voyez votre notaire s'il peut vous aider dans votre démarche.

salutations

Par **BERTRAND Gaston**, le **04/01/2018** à **20:35**

Bonjour, merci beaucoup de votre réponse. Je pensais faire comme ça, seulement j'ai appris que le notaire que nous avons choisis est un ami du vendeur. Pensez-vous qu'il y a un risque qu'il ne soit pas neutre dans l'histoire ?

Par **janus2fr**, le **05/01/2018** à **08:32**

Bonjour,
Attention aux avis des électriciens !
Ceux-ci sont avant tout intéressés par la future facture d'une rénovation totale de l'installation...

[citation]car c'est flagrant que rien n'est aux normes et que la diagnostic aurait du l'indiquer.
[/citation]

"Rien n'est aux normes", cela ne veut rien dire !

Je vous rappelle que les normes ne sont pas rétroactives et qu'une installation répond aux normes en vigueur au moment de sa construction. Donc une installation faite en 1950 répond aux normes de 1950, pas à celles de 2018 !

Le rôle du diagnostic est d'indiquer les éventuels points dangereux de l'installation, pas de savoir à quelles normes elle répond.